

1.2 AIDE

AUX DERNIERS COMMERCE MULTI-SERVICES ET TPE

) OBJET

Pour consolider les atouts et l'attractivité de ses territoires, la Région Nouvelle-Aquitaine a notamment souhaité renforcer son soutien aux derniers commerces. En zone rurale, ce dispositif, mobilisable tout au long de la vie des entreprises concernées, a vocation à créer ou maintenir une activité de type multiservices répondant aux besoins de la population des communes dépourvues de commerces et services du quotidien.



PROCESSUS

Pour solliciter une aide régionale dans le cadre du dispositif d'aide aux derniers commerces, le dirigeant d'entreprise dépose un dossier de demande de financement à la Région, accompagné des différentes pièces nécessaires dont les devis correspondant aux investissements programmés.

Sous réserve d'une instruction favorable :

- Le dossier sera présenté en Commission Permanente du Conseil Régional pour décision,
- Un courrier notifiant la décision sera adressé au représentant légal de l'entreprise,
- En cas de décision favorable, un contrat précisant le montant de la subvention et les modalités de paiement sera transmis au bénéficiaire.

Les créateurs ou repreneurs de commerces ou services souhaitant solliciter une aide régionale pour financer les investissements nécessaires au démarrage de leur future activité pourront se rapprocher, avant l'immatriculation de l'entreprise, d'une structure experte en matière d'accompagnement à la création-reprise d'entreprise, notamment via le réseau.

Entreprendre, la Région à vos côtés ! Le programme des investissements nécessaires au démarrage de l'activité de l'entreprise sera étudié dans ce cadre. (dispositif-entreprendre.fr)

) INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES

- Dépenses liées à l'achat de mobilier, à l'aménagement d'un véhicule de tournée, à l'équipement en matériel et/ou immatériel (logiciels) indispensables pour l'exercice de l'activité et/ou pour accompagner les transitions de l'entreprise : écologique, numérique, diversification, ...
- Seules les dépenses engagées à compter de la date de dépôt du dossier à la Région seront éligibles

Exemple : matériel en lien direct avec l'activité de l'entreprise / équipement de production / outillage / équipement numérique et informatique / matériel pour une meilleure gestion des déchets (broyeurs, compacteurs, ...) / Présentoirs et distributeurs à vrac / matériel pour développement de la consigne / Équipement de nettoyage 0 rejet liquide /... Equipement pour encourager la mobilité douce /...

NON ÉLIGIBLES

- Investissements liés à l'immobilier (travaux, aménagements, ...)
- Dépenses non indispensables pour l'exercice de l'activité et/ou non conformes aux ambitions régionales inscrites dans la **feuille de route régionale dédiée à la transition énergétique et écologique : Feuille de route - Néo Terra** (neo-terra.fr)
- Dépenses de fournitures et de petits équipements
- Les dépenses engagées avant le dépôt du dossier à la Région
- Les programmes d'investissement dont le coût global est inférieur à 4 000€ HT

› BÉNÉFICIAIRES

Entreprise de type TPE* implantée en secteur rural, exerçant une **activité de type multiservices ou multi-activités**.

Les commerces concernés exercent une activité principale (supérette, restaurant, café, boulangerie, bureau de tabac, ferme-auberge...) mais proposent également différents produits ou services annexes : presse, tabac, pain, produits locaux, relais colis ou encore conciergerie (dépôt de pressing, dépannages divers...), ...

Toutes les communes de Nouvelle-Aquitaine sont éligibles, sous réserve d'être dépourvues de commerces et services du quotidien.

*Entreprises (TPE) < 10 Effectifs Temps Plein (ETP) et CA ou bilan < 2 M€

› MONTANT DE LA SUBVENTION

› **Taux d'intervention** : 50% maximum

› **Plafond de l'aide** : 15 000€

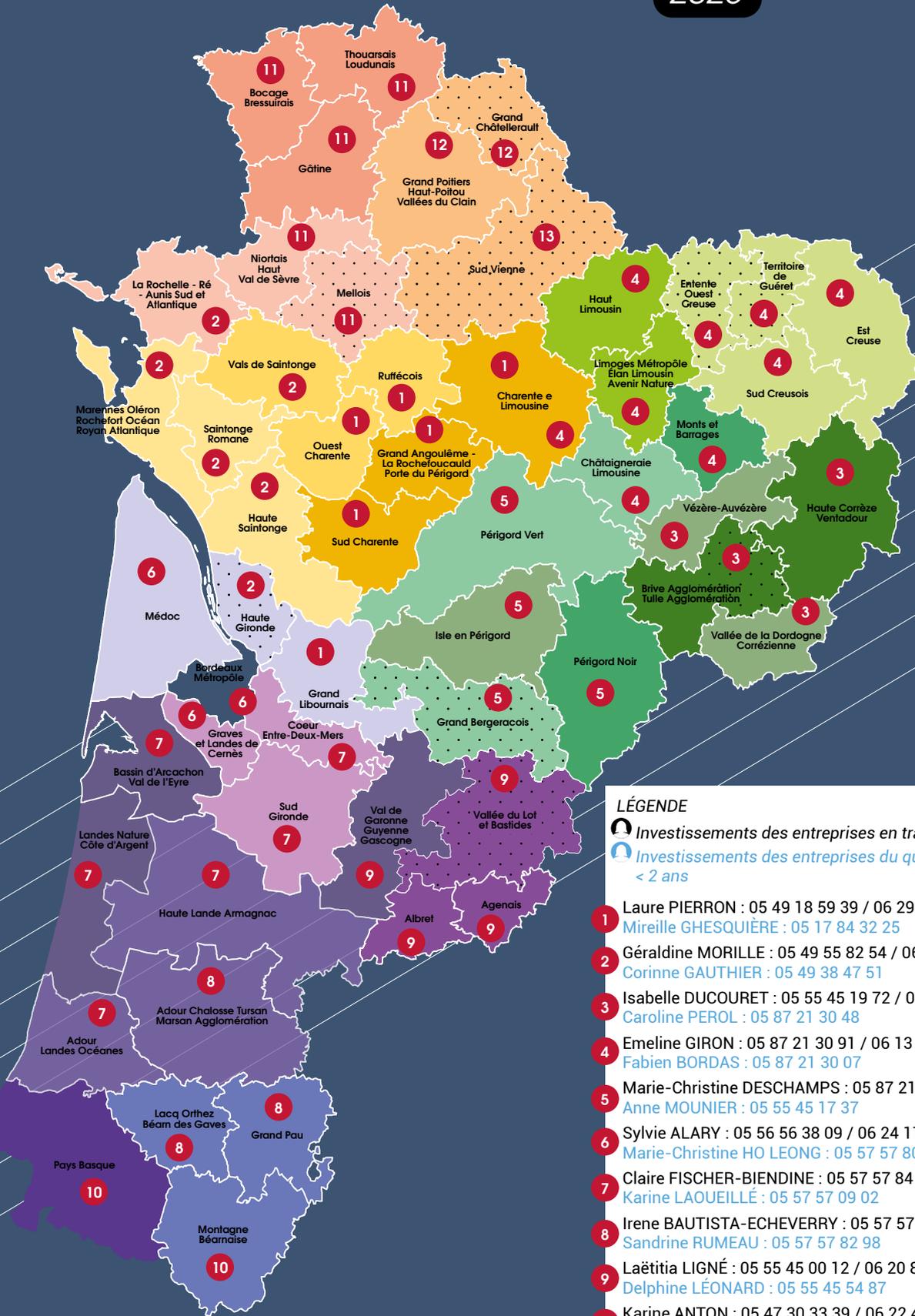
› RÈGLEMENTATION

1407/2013 de minimis



D'INFOS

les-aides.nouvelle-aquitaine.fr



LÉGENDE

- Investissements des entreprises en transitions et à fort potentiel
- Investissements des entreprises du quotidien et des entreprises < 2 ans

- 1 Laure PIERRON : 05 49 18 59 39 / 06 29 23 25 16
Mireille GHESQUIÈRE : 05 17 84 32 25
- 2 Géraldine MORILLE : 05 49 55 82 54 / 06 29 42 17 36
Corinne GAUTHIER : 05 49 38 47 51
- 3 Isabelle DUCOURET : 05 55 45 19 72 / 06 13 73 60 32
Caroline PEROL : 05 87 21 30 48
- 4 Emeline GIRON : 05 87 21 30 91 / 06 13 73 60 02
Fabien BORDAS : 05 87 21 30 07
- 5 Marie-Christine DESCHAMPS : 05 87 21 20 74 / 06 13 73 60 47
Anne MOUNIER : 05 55 45 17 37
- 6 Sylvie ALARY : 05 56 56 38 09 / 06 24 17 29 31
Marie-Christine HO LEONG : 05 57 57 80 07
- 7 Claire FISCHER-BIENDINE : 05 57 57 84 71 / 06 25 16 10 43
Karine LAOUEILLÉ : 05 57 57 09 02
- 8 Irene BAUTISTA-ECHEVERRY : 05 57 57 02 46 / 06 10 29 38 61
Sandrine RUMEAU : 05 57 57 82 98
- 9 Laëtitia LIGNÉ : 05 55 45 00 12 / 06 20 89 69 34
Delphine LÉONARD : 05 55 45 54 87
- 10 Karine ANTON : 05 47 30 33 39 / 06 22 48 25 92
Peggy ORNE : 05 57 57 82 39
- 11 Laurence SIMONET-MATAS : 05 49 38 47 53 / 06 29 23 43 09
Aurélie SORIN : 05 49 55 81 11
- 12 Fabienne ROOS : 05 49 55 81 30 / 06 29 42 16 24
Aurélie SORIN : 05 49 55 81 11
- 13 Fabienne ROOS : 05 49 55 81 30 / 06 29 42 16 24
Mireille GHESQUIÈRE : 05 17 84 32 25



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine